

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 portant création de l'université de Nîmes ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	25
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	21
Membres présents ayant voix délibérative :	16
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	3
Quorum :	13

Le conseil d'université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le compte rendu du conseil d'université du 12 décembre 2023 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 15 mars 2024

Le président de l'université de Nîmes

Benoit ROIG

COMPTE RENDU DU CONSEIL
D'UNIVERSITE

Séance du 12 décembre 2023

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'université de Nîmes.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Daniel Jean Valade

Représentant de Nîmes Métropole

Monsieur David Tebib

Représentant des partenaires économiques et du monde sportif

Madame Hélène Cluet

Directrice générale de la Mutualité Française Grand Sud

Madame Hélène Ghesquiere

Présidente d'entreprendre Apprendre Pour Occitanie

Monsieur Nicolas Leroy

Élu- collègue A

« Unîmes Ensemble »

Madame Isabelle Guizard-Ortega

Élue – Collège B

« Unîmes Ensemble »

Monsieur Sylvain Rigaud

Élu - Collège B

« Unîmes Ensemble »

Madame Carine Moulin

Elue - Collège Autres Personnels

« Unîmes avance 2020 »

Monsieur Nabil Gomri

Elue - Collège Autres Personnels

« Unîmes avance 2020 »

Monsieur Adel Hachache

Elu - Collège Autres Personnels

« Ensemble »

Madame Mathilde Houget

Elu - Collège Usagers

« C.A.T »

Madame Laurine Papini

Elu - Collège Usagers

« UNI pour UNIMES »

Membres invités présents:

Madame Axelle CADIÈRE

Vice-présidente Vie Etudiante

Monsieur Sylvain Olivier

Vice-président Formation

Monsieur Marc Olivaux

Vice-Président Partenariats

Membres excusés :

Madame Karine WEISS

Élue – Collège A

« Unîmes Ensemble »

Monsieur Raphaël STRETTI

Elue - Collège Usagers

« C.A.T »

Membres avec voix consultatives présents

Monsieur Samir Seddouki, Directeur Général des Services

Monsieur Gregory Marrale, Directeur du service universitaire des activités physiques et sportives

Madame Anne-Laurence Mennessier, Directrice du service commun de la documentation

Monsieur Fabrice Jaquet, Agent comptable de l'université de Nîmes

Monsieur Romain Molina, Représentant Recteur Académie de Montpellier

Procurations :

Monsieur Frédéric Escojido donne procuration à Monsieur Daniel Jean Valade.

Madame Julie Delalonde donne procuration à Madame Isabelle Guizard-Ortega.

Madame Véronique Palmer donne procuration à Monsieur Roig.

Madame Valérie Courtin donne procuration à Monsieur Roig.

Monsieur Nicolas Font donne procuration à Madame Carine Moulin.

Madame Isabelle Techer donne procuration à Madame Carine Moulin.

Monsieur Didier Paquette donne procuration à Monsieur Nicolas Leroy.

Monsieur Serge Lumbroso donne procuration à Monsieur Nicolas Leroy.

Secrétaire de séance :

Marie TARDIF

Service des affaires juridiques

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Approbation du compte rendu du conseil d'université du 04 juillet 2023.

Point 2. Approbation du compte rendu du conseil d'université du 25 septembre 2023.

RESSOURCES HUMAINES

Point 3. Approbation de la campagne d'emplois 2024.

FINANCIER

Point 4. Approbation du budget rectificatif 1/2023.

Point 5. Approbation du budget initial 2024.

FORMATIONS

Point 6. Approbation des listes de motifs de refus des candidatures ou des réorientations en L2-L3 ou en formations sélectives.

Point 7. Approbation des capacités d'accueil et critères d'admission en première année de Master.

Point 8. Approbation de l'ouverture de la Licence Professionnelle Activités Juridiques : Métiers du Droit de l'Immobilier.

Point 9. Approbation de l'ouverture de la Licence Professionnelle Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

Point 10. Approbation de l'ouverture du Master Parcours Psychologie Clinique Intégrative de la Vulnérabilité.

Point 11. Approbation de l'exonération des droits d'inscription à la certification PIX pour les étudiants de la formation continue.

UNIFOP

Point 12. Approbation de la création du Diplôme d'Université : Criminalistique en Génétique.

Questions diverses.

Informations du Président

Le Président de l'université ouvre la séance par la présentation de l'ordre du jour et par quelques informations. Il remercie les Représentants des usagers pour leur présence en rappelant que les examens qui se sont déroulés avant Noël ont pu mettre les étudiants en difficulté sur la fin de semestre.

Le Président de l'université annonce que le contrat d'objectifs de moyens et de performances (COMP) est en cours de rédaction avec le ministère. C'est un contrat qui permet d'allouer des budgets supplémentaires dans le cadre de missions de service public sur des projets suite à des propositions d'actions pour qu'elles soient financées. Ce sont des contrats conclus pour trois ans ayant 6 objectifs (formation, recherche, transition écologie et développement durable, la stratégie globale de l'établissement et la réussite et le bien être des étudiants). Le COMP sera voté dans un prochain conseil d'université.

Le Président aborde ensuite le projet de l'établissement public expérimental (EPE). Une première version des statuts a été transmise au Ministère pour avis avant que ces statuts soient soumis dans les instances des établissements. Le souhait serait de voter un texte au premier trimestre 2024, et ce, pour tous les établissements concernés (structures composantes et associées). Un conseil d'université exceptionnel pourrait être réuni dans le cadre de l'EPE.

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions. En l'absence de questions, le président présente le point 1 de l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil d'université du 04 juillet 2023

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2023

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Unanimité

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'université du 04 juillet 2023 est approuvé.

Point 2 : Approbation du compte rendu du conseil d'université du 25 septembre 2023

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023.

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Unanimité

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'université du 25 septembre 2023 est approuvé.

Point 3 : Approbation de la campagne d'emplois 2024

Le Président de l'université donne la parole au Vice-Président Administration pour présenter le point 3.

Le Vice-Président indique que pour cette année, il n'y a pas de notification de création de poste du ministère. La campagne porte sur des postes qui existent déjà à l'université (vacants, occupés par des contractuels ...). Des postes sont identifiés « recrutement potentiel » lorsqu'il s'agit de détachement car les agents concernés ont jusqu'au mois de juin pour faire connaître leur position.

Il n'y pas de création de poste mais l'université compte toutefois l'arrivée de 13 collègues.

Le Président de l'université précise que l'ouverture de postes aux maîtres de conférences LRU sur certaines sections ne signifie pas que l'université ouvre des postes précaires mais qu'une année d'essai est favorable pour s'assurer de la satisfaction du recrutement.

Il ajoute que tout poste libéré dans un département reste dans le département. Aucun déploiement d'un département de formation à un autre n'a été opéré à ce jour.

Le Vice-Président précise qu'il n'y pas de fiches de poste présentée car il s'agit uniquement de voter ce jour le type de poste afin de faire remonter l'information au Ministère.

Le Directeur Général des Services prend la parole pour présenter la campagne BIATSS. Un support de technicien a été ouvert au concours en gestion administrative.

La campagne a été votée en CSAE, elle a eu un avis favorable.

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions. En l'absence de questions, il soumet le point au vote.

Unanimité

La campagne d'emploi 2024 est approuvée.

Point 4 : Approbation du budget rectificatif (BR) 1/2023

Le Directeur Général des Services présente la note de l'ordonnateur et donne la parole au Directeur des Affaires Financières. Un réajustement a été opéré par rapport aux mesures catégorielles salariales (revalorisation du SMIC et du point d'indice) qui ont un coût supplémentaire car non prises en charge par l'Etat soit une hausse de 500 000 euros qui n'était pas prévue. Dans ce cadre, malgré les économies qui seront réalisées sur les dépenses de fonctionnement, le déficit prévisionnel de l'exercice est en hausse par rapport au budget initial (BI) de 2023 ce qui oblige l'université à demander une autorisation à la Rectrice pour faire des prélèvements sur le fonds de roulement.

Le Directeur des Affaires Financières présente les documents et procède au résumé du BR. Il y a un solde budgétaire négatif qui comprend l'ensemble des dépenses d'investissement, de fonctionnement et de masses salariales.

Le résultat patrimonial, toutes les dépenses or investissement, est en baisse.

Le fonds de roulement en nombre de jours décaissables est supérieur aux seuils d'alerte et vigilance (15 et 20 jours).

Il y a une capacité d'auto-financement de 446 000 euros qui permet d'avoir une recette d'investissements supplémentaire pour financer notamment les travaux immobiliers.

Le fonds de roulement net global c'est-à-dire les réserves qui permettent aussi de financer des investissements, est en forte augmentation. Lors du vote du budget initial en décembre 2022, le CPER n'avait pas encore été signé. Il permet d'avoir des financements de l'Etat et de la région qui ont donc été intégrés dans ce fonds de roulement net global.

La trésorerie en jours de fonctionnement est de 142 jours, ce qui est largement supérieur aux seuils d'alerte et de vigilance. Le fonds de roulement en jours de fonctionnement est quant à lui à 75 jours. La trésorerie est un élément important car les financements sont reçus avant de dépenser.

Le Directeur des Affaires Financières présente sur le document les éléments à renseigner dans la délibération relative au budget rectificatif : le volet budgétaire concerne l'article 1 et le volet comptable concerne l'article 2.

Le Président de l'université prend la parole pour préciser que le montant du fonds de roulement correspond à des sommes d'argent mobilisées sur des opérations qui n'ont pas débutées ou qui n'ont pas été décaissées. Ce fond va donc fortement baisser. Il ajoute que les augmentations salariales imposées pour les employeurs publics par le Ministère, bien que satisfaisantes pour les agents, est difficile à gérer financièrement pour l'établissement puisque non compensées. L'université doit encaisser cette augmentation sur un budget initial qui n'avait pas prévue cette augmentation d'où le coût supplémentaire de 500 000 euros.

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions sur le budget rectificatif. Sans questions de la part des membres, il soumet le point au vote.

Unanimité

Le budget rectificatif 1/2023 est approuvé.

Point 5 : Approbation du budget initial 2024

Le Directeur Général des Services présente le point et rappelle le calendrier budgétaire. Il indique que le débat d'orientation budgétaire a été réalisé en mai dernier en rappelant les indicateurs économiques et budgétaires.

La lettre de cadrage a été envoyée en juillet.

Les discussions budgétaires sont arrivées en septembre, octobre et novembre. En décembre, il y a eu des échanges avec les services du Rectorat sur la note de l'ordonnateur du BR et du BI.

Enfin, le vote du budget initial ce jour.

Le Directeur Général des Services indique que le BI est conforme à la lettre de cadrage dans laquelle un effort avait été demandé à l'ensemble des responsables de crédits de présenter des budgets inférieurs de 5%.

Le Président de l'université souligne que l'université n'a pas reçu de notification d'augmentation du plafond d'emploi qui fait de l'université de Nîmes l'établissement le plus sous dotée de sa catégorie. En effet, les subventions relatives aux charges de service public se présentent autour de 7 000 euros par étudiant alors que l'université reçoit aux alentours de 3900 euros par étudiant.

Le Président prend la parole pour présenter le premier axe stratégique du BI avec la stratégie budgétaire sur l'immobilier.

Le premier projet en 2024 est la transformation de la bibliothèque qui n'a jamais été rénovée depuis 27 ans. La bibliothèque étant construite sur trois niveaux, la volonté a été de la maintenir pendant les travaux qui se dérouleront niveau par niveau pour ne pas bloquer l'accès des étudiants à ce service. En 2024, le premier niveau, l'accueil, sera rénové et modernisé (présentation des documents aux membres).

L'autre projet immobilier concerne la rénovation des amphithéâtres 1 et 2 de Vauban. Ils ne seront pas rénovés simultanément en raison des examens car ils ne peuvent pas être rénovés en période occupée. A l'issue, l'ensemble des amphithéâtres de Vauban sera rénové.

Sur le site Hoche, la réhabilitation qui a commencé dans le cadre du CPER en 2014 prévoyait d'accueillir l'ensemble du site des Carmes (au départ pour 4000 étudiants, désormais 6000 étudiants). Ensuite, il y a eu le financement dans le cadre du CPER 2021-2027 mais la guerre en Ukraine a fait augmenter le coût de 2 millions d'euros laissant une incertitude sur la rénovation de la partie centrale qui sépare Hoche 1 et 2 qui correspond à la chapelle avec le dôme. Le Président en profite pour remercier les collectivités de leur volonté à maintenir le dôme de Hoche. Il s'agit d'un gros chantier étendu sur 2024 et 2025, l'extérieur de Hoche serait finalisé et l'intérieur serait assaini mais la finalisation de l'aménagement intérieur reste incertaine. La fin des travaux serait prévue au mieux à la rentrée 2025 sinon fin 2025.

Le Président aborde l'installation des panneaux photovoltaïques (toits du gymnase, du dojo et de la salle de danse, du Service de santé universitaire et du Crous) sur le site de Vauban pour améliorer les consommations énergétiques. Il s'agit de surfaces planes permettant de s'autoproduire en énergie (représente une économie de 40%). La présence de la tour Magne dans le paysage impose l'accord des architectes des bâtiments de France. Ce projet a été soumis dans le cadre du COMP et de la stratégie TEDS transition écologique développement soutenable.

Le Président aborde le volet de la stratégie numérique avec deux projets pour la rentrée 2024 qui entrent notamment dans le cadre du CPER avec la création d'un studio d'enregistrement réservé pour le streaming et pour la réalisation d'activités pédagogiques de production comme cela est le cas avec le Master Histoire qui utilise ces installations numériques pour la réalisation de courts métrages.

Le second projet est la création d'une salle de réalité virtuelle à des fins pédagogiques. Elle mettra en exercice un joueur (étudiant) et un public d'étudiants qui pourra analyser et commenter la façon dont l'étudiant en immersion se projette et actionne son espace pédagogique.

Le Président de l'université aborde ensuite le deuxième axe stratégique avec la création de nouvelles formations à la rentrée 2024 en lien avec les besoins sociaux professionnels avec un surcoût raisonnable :

- Ouverture d'une licence professionnelle métiers du droit de l'immobilier ;
- Ouverture d'une licence professionnelle mandataire judiciaire à la protection des majeurs ;
- Ouverture du master clinique intégrative de la vulnérabilité qui pourrait être ouverte à l'alternance plus tard ;
- Création du diplôme d'université : criminalistique en génétique.

Sur l'immobilier, il y avait une demande de création de filière malgré les difficultés actuelles rencontrées dans ce secteur. En effet, les BTS de l'immobilier alimentent en grande partie les agences immobilières qui constatent qu'une année supplémentaire de formation serait utile notamment dans le domaine du droit pour accroître les compétences. Les étudiants pourront être intégrés des sociétés avec de la gestion de patrimoine immobilier ou des syndicats.

Il en est de même pour la formation mandataire judiciaire qui nécessite un diplôme pour exercer la fonction. L'UDAF du Gard aura bientôt 100 personnes à former.

Le Master clinique intégrative répond quant à lui aux besoins de psychologues pour les personnes vulnérables.

La formation en criminalistique répond à l'ouverture de métiers sur l'expertise, l'analyse criminelle et répond au diplôme porté par la gendarmerie nationale.

Concernant les projets de l'axe stratégique de la vie étudiante, il y a la création d'un service d'aide à la réussite et la volonté d'augmenter l'offre de soin par rapport aux besoins des étudiants (nutrition, gynécologie ...). Potentiellement, il pourrait se créer l'ouverture d'une maison de santé. L'université essaie d'avoir l'agrément pour qu'un médecin à l'université puisse émettre des prescriptions.

Ensuite, la lutte contre la précarité des étudiants se poursuit. L'idée serait d'avoir un guichet unique pouvant répondre à chaque besoin des étudiants (logement, transport, numérique ...).

Enfin, l'objectif est de mettre en œuvre les moyens pour l'encouragement à l'investissement des étudiants et au sentiment d'appartenance.

Le président aborde l'axe stratégique de la recherche avec plusieurs projets : DEMOES (2 499 012 d'euros), FERIA pour accompagner la formation continue (1 054 976 euros), le projet européen Résiliage (406 875 euros), le PIA GARDENER mené jusqu'en 2032 qui entre dans le cadre de l'EPE (11,5 M d'euros) et la création d'une cellule Europe. En effet, sur le plan national l'université est efficace mais elle est moins efficace au niveau européen qui propose des projets plus novateurs car les chercheurs ne sont pas suffisamment accompagnés en ce qui concerne le suivi, les relations permanentes avec la commission européenne etc.

Le Président ajoute que ces projets sont nombreux et impactent le budget.

Le Directeur Général des Affaires Financières présente la répartition des dépenses du BI 2024 en fonctionnement, investissement et masse salariale réparties par destination (immobilier, formation, la recherche en augmentation constante, les services administratifs, la bibliothèque et la vie étudiante).

Le Directeur des affaires financières présente ensuite l'origine des recettes du BI 2024 avec 77 % attribuées par la SCSP (subvention pour charges du service public versée par le ministère), les autres subventions (les collectivités, le privé ...) à hauteur de 16 % et enfin 7% de recettes propres.

Il présente ensuite le tableau des emplois :

- Plafond Etat : consommation de 100 % (257 ETPT / 257 emplois) ;
- Plafond Établissement : consommation de 98,44 % (26,5 ETPT / 27 emplois) c'est-à-dire les emplois liés aux contrats de recherche et financés par des subventions privées ou publiques mais pas l'Etat.

Le Directeur des Affaires Financières présente ensuite la répartition des dépenses : 65% représentent la masse salariale, 20 % l'investissement et 15% pour le fonctionnement.

Le Directeur des Affaires Financières présente ensuite les indicateurs financiers. Le déficit patrimonial est augmenté (- 1 075 117 euros).

Le Président de l'université précise que ce déficit est lié aux augmentations salariales mais que les efforts réalisés permettent de largement atténuer ce déficit qui aurait pu être beaucoup plus important.

Le Directeur des Affaires Financières précise que le budget initial 2024, pour le calcul des différentes variations et niveau finaux, partent du budget rectificatif 2023. Il indique que la variation du fonds de roulement est intégrée par rapport au BR1. Ce fonds au niveau final est de 582 630 euros, ce qui est anormal. L'université devra vérifier ultérieurement au niveau de l'atterrissage financier si ce chiffre évolue. Pour le niveau final de la trésorerie, il constate que les travaux immobiliers impactent cette trésorerie car tous les financements reçus en 2023 sont dépensés.

Le Directeur des affaires financières présente l'évolution financière pluriannuelle du BI 2024 (le résultat net de la CAF et du fonds de roulement net disponible) qui est en forte baisse pour la première fois. L'université a des capacités de financement négatives ce qui signifie que les recettes d'investissement pour financer les travaux immobiliers ne sont pas générées.

Le Président de l'université précise que cette diminution peut être compensée par d'autres projets (PIA 4, Demoes, CPER ...) qui permettront de ne pas enlever d'argent du fonds de roulement. Ces financements ne sont pas indiqués à l'heure actuelle dans le BI parce qu'ils ne sont pas encore encaissés ou décaissés.

Le Directeur des Affaires Financières présente les seuils prudentiels du BI 2024. L'université est en dessous des seuils de vigilance et d'alerte.

Le Directeur des Affaires Financières présente les points à soumettre au vote qui seront précisés dans la délibération qui reprend les autorisations budgétaires sur l'article 1 et les prévisions comptables sur l'article 2. Il demande aux membres s'ils ont des questions.

Le Président de l'université précise que l'ensemble des établissements de la Région Occitanie demande au Rectorat la possibilité de prélever sur leur fonds de roulement. L'université de Nîmes se situe dans la limite basse. Il remercie l'ensemble des responsables de crédits et les équipes pour les efforts économiques qui ont été réalisés.

Sans remarques ou questions de la part des membres, le Président de l'université soumet le point relatif au BI au vote.

Unanimité

Le budget initial est approuvé.

Point 6 : Approbation des listes de motifs de refus des candidatures ou des réorientations en L2-L3 ou en formations sélectives

Le Vice-Président Formation présente le point 6. Il s'agit des motifs adressés aux candidats qui sont refusés en L2 et L3 sur les plateformes E candidats ou TrouverMonMAster pour les étudiants souhaitant entrer en Master 1 et également sur Campus France pour les étudiants extérieurs de l'Union européenne en L1, L2 et L3.

Deux motifs de refus ont été précisés pour les refus relatifs aux résultats insuffisants. En effet, il est précisé que ces motifs s'appliquent « eu égard aux exigences de la formation et aux autres candidatures reçues ». En effet, un candidat avec une moyenne de 14/20 peut être refusé si le niveau est particulièrement élevé, ce qui peut être surprenant pour l'étudiant. De plus, Unîmes a des capacités d'accueil relativement limitées.

Le président demande aux membres s'ils ont des questions. Sans questions soulevées, il soumet le point au vote.

Unanimité

Les listes de motifs de refus des candidatures ou des réorientations en L2-L3 ou en formations sélectives sont approuvées.

Point 7 : Approbation des capacités d'accueil et critères d'admission en première année de Master

Le Vice-Président Formation prend la parole pour présenter le point. Dans le cadre du paramétrage de la plate-forme nationale Trouver Mon Master et l'ouverture de la campagne de candidature, le Conseil d'université doit voter les éléments suivants :

- Les capacités d'accueil ;
- Les procédures de recrutement.

Dans le cadre de la procédure Mon Master, il est recommandé par la DGESIP de soumettre au vote :

- Les critères généraux d'examen des candidatures ;
- Les attendus pour rentrer en M1.

La capacité d'accueil des masters affichée détermine le nombre de places proposées aux candidats. Les masters ci-dessous ont modifié leur capacité d'accueil globale (en lien avec le nombre d'inscriptions de cette année) :

- Master Design 2 places en moins pour la CAL, 4 pour la COL ;
- Master Fiction 5 places de moins pour la CAL, pas de changements pour la COL ;
- Master Vision 4 places supplémentaires pour la COL, pas de changements pour la CAL.
- Master RESNUC 10 places supplémentaires pour la CAL, pas de changements pour la COL.

Les critères d'admission indiquent les éléments examinés par les enseignants responsables afin d'établir le classement des dossiers.

Peu de modifications ont été apportées, elles sont indiquées en rouge dans le document.

Le président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions. Sans remarques de leur part, il soumet le point au vote.

Unanimité

Les capacités d'accueil et critères d'admission en première année de Master sont approuvés.

Point 8 : Approbation de l'ouverture de la Licence Professionnelle Activités Juridiques : Métiers du Droit de l'Immobilier

Le Président de l'université rappelle que les points relatifs à la formation ont déjà été abordés plus tôt en séance. Le Vice-Président Formation ajoute que l'ouverture de cette licence est en collaboration avec le lycée Philippe Lamour et est issue d'une volonté socio professionnelle exprimée dans le territoire qui offre des opportunités d'insertion pour les étudiants. Elle permettra aux étudiants issus de BTS, BUT carrières juridiques ou droit de se spécialiser dans le marché immobilier qui reste favorable dans le Gard.

Le président de l'université ajoute que cette licence professionnelle entre dans le cadre de l'EPE qui fait intervenir des établissements de l'enseignement secondaire. Les étudiants qui entrent en BTS n'ont pas

la même visibilité que les étudiants qui s'inscrivent dans les autres cursus (BUT par exemple). Cette licence professionnelle permettra aux étudiants issus de BTS Immobilier de définir un premier cycle universitaire. De plus, le passage des IUT en BUT ayant impacté les effectifs de l'université, cette licence professionnelle permettra d'accueillir plus d'étudiants.

Le président demande aux membres s'ils ont des questions. Sans questions de leur part, il soumet le point au vote.

Unanimité

L'ouverture de la Licence Professionnelle Activités Juridiques : Métiers du Droit de l'Immobilier est approuvée.

Point 9 : Approbation de l'ouverture de la Licence Professionnelle Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Le Vice- Président Formation présente le point. Il indique que la nécessité de créer une telle formation s'explique par un besoin structurel croissant de former des mandataires judiciaires qualifiés disposant de compétences transversales.

En effet, tout d'abord, le nombre de mesures de protection juridique est en augmentation quasi constante. Cette augmentation devrait encore se poursuivre en raison du vieillissement de la population et du besoin de protection qui l'accompagnera et une tendance nette à la professionnalisation de l'accompagnement des personnes vulnérables, en complément de la solidarité familiale.

Ensuite, au niveau local (Gard, Vaucluse en particulier), les organismes portant un service de mandataire à la protection des majeurs – en l'occurrence, Union Départementale des Associations Familiales dans le Gard ; l'Association tutélaire de gestion située à Nîmes – expriment un fort besoin en termes de recrutement (de nombreuses offres d'emploi ne sont pas pourvues), mais également en termes de formation continue de leurs salariés, eu égard en particulier à l'évolution constante de l'exercice du métier au regard des réformes législatives et réglementaires à intégrer.

Enfin, l'évolution du métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs est marquée par une complexification importante des missions et un renforcement de la responsabilité des professionnels à la dimension humaine d'accompagnement du métier, qui demande au mandataire judiciaire à la protection des majeurs de faire face à des situations sociales et psychologiques souvent difficiles, s'ajoute une dimension juridique qui demande une expertise de plus en plus poussée. Le champ d'intervention du mandataire judiciaire s'élargit : les dossiers traités commandent de faire preuve d'une polyvalence, en particulier pour les compétences juridiques et de gestion du patrimoine et nécessite par ailleurs une maîtrise de l'environnement institutionnel, réglementaire et déontologique de la profession.

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions sur le point. Sans remarques de leur part, il soumet le point au vote.

Unanimité

L'ouverture de la Licence Professionnelle Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs est approuvée.

Point 10 : Approbation de l'ouverture du Master Parcours Psychologie Clinique Intégrative de la Vulnérabilité

Le Vice-Président Formation prend la parole pour présenter le point. Il explique que l'ouverture de cette formation est une demande territoriale mais pas seulement car de nombreux étudiants souhaitent se spécialiser en master Psychologie Clinique sur la plateforme TrouverMonMaster après une licence de psychologie. Le nouveau parcours « Psychologie clinique intégrative de la vulnérabilité » a pour objectif de former les étudiants à l'évaluation et à la prise en charge psychologique des populations vulnérables et de développer des connaissances générales sur les pratiques et les effets des psychothérapies.

Plus précisément, une attention particulière sera accordée aux vulnérabilités liées à l'état de santé (troubles psychiques, maladies somatiques), aux périodes de vie (enfants, parents) et/ou aux contextes de vie (configurations familiales particulières). Les troubles, maladies et problématiques de ces populations vulnérables seront abordés dans une approche plurielle et intégrative mobilisant différentes approches théoriques et psychothérapeutiques.

Le Président de l'université précise que l'ouverture de ce master permettra de limiter les refus en master psychologie clinique existant à l'université qui est la formation dans laquelle il reçoit le plus de recours contre les refus.

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions. Sans questions de leur part, il soumet le point au vote des membres.

Unanimité

L'ouverture du Master Parcours Psychologie Clinique Intégrative de la Vulnérabilité est approuvée.

Point 11 : Approbation de l'exonération des droits d'inscription à la certification PIX pour les étudiants de la formation continue

Le Président de l'université donne la parole au Vice-Président Formation Pix pour présenter PIX. Le Vice-Président explique que c'est une plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques développée et gérée par un GIP (groupement d'intérêt public) créé par le ministère en charge de l'Education nationale, le Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La plateforme permet à l'étudiant de se positionner et d'être certifié sur ses compétences numériques.

La délibération concernera le faible nombre d'étudiants qui dépendent de l'UNIFOP pour la prise en charge des frais d'inscription des étudiants en formation continue par l'UNIFOP d'un montant de 10 euros par étudiant.

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions. En l'absence de question, il soumet le point au vote des membres.

Unanimité

L'exonération des droits d'inscription à la certification PIX pour les étudiants de la formation continue est approuvée.

Point 12 : Approbation de la création du Diplôme d'Université : Criminalistique en Génétique

Le Président de l'université précise qu'il s'agit d'une formation qui dépend aussi de l'UNIFOP.

Le Vice-Président Formation présente le point. Il indique que la création du D.U. intitulé « Criminalistique en génétique » à destination d'un public de la formation professionnelle est en collaboration avec l'IRCGN. Le Président de l'université précise que l'IRCGN est l'institut qui a travaillé sur des affaires criminelles médiatisées (affaire Jonathan Daval par exemple). De plus, l'université a conclu une convention cadre avec l'IRCGN qui a permis de développer une grande collaboration.

Cette formation est déclinée en 5 modules et a pour objectif de rendre opérationnels en analyses génétiques des techniciens et des experts pour des applications dans le domaine judiciaire.

Le Président de l'université demande aux membres s'ils ont des questions. Sans questions de leur part, il soumet le point au vote.

Unanimité

La création du Diplôme d'Université : Criminalistique en Génétique est approuvée.

Le Président de l'université prend la parole pour annoncer les deux points ajoutés à l'ordre du jour en séance n'ayant fait l'objet d'aucune opposition de la part des membres.

Point 13 : Approbation du versement FSDIE pour le concours d'éloquence.

Le Président de l'université donne la parole à la Vice-Présidente Vie Etudiante et Vie de Campus pour présenter le point relatif à l'approbation de deux versements dans le cadre du FSDIE pour un total de 1878.46 euros.

La Vice-Présidente explique que l'association du Master Droit a demandé une subvention de 500 euros pour le concours d'éloquence qui est organisé chaque année et qui a été accordée par la commission.

Elle ajoute que l'association Musique, très active au sein de l'université, a demandé quant à elle une subvention pour l'achat d'équipements de musique à hauteur de 1378.46 €.

Le Président de l'université de Nîmes demande aux membres s'ils ont des questions. Sans questions de la part des membres, il soumet le point au vote.

Unanimité

Dans le cadre de la commission relative au FSDIE collectif, le versement de la somme totale de 1878.46 euros est approuvé.

Point 14 : Approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'université au Président de l'université pour le paiement des aides en urgence

La Vice-Présidente Vie Etudiante et Vie de Campus prend la parole pour présenter le point. Elle explique que les Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes gérés par l'université de Nîmes ont pour objectif de venir en aide aux étudiants qui connaissent des difficultés sociales, et dans une volonté d'agir auprès d'eux en urgence, de réduire les délais de versement des aides.

Pour les années précédentes, la délégation de pouvoir du Président s'élevait à 15 00 euros par an. Les fonds ayant été entièrement utilisés, l'augmentation du plafond à 20 000 euros s'est révélée nécessaire à compter de 2024.

Le président demande aux membres s'ils ont des questions. Sans question soulevées de leur part, il soumet le point au vote.

Unanimité

La délégation de pouvoir du conseil d'université au Président de l'université pour le paiement des aides en urgence fixée à 20 000 euros par an à compter de l'année 2024 est approuvée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'université remercie la nouvelle représentante des Usagers pour sa présence et lui souhaite la bienvenue.

Les membres n'ayant pas de questions diverses, le président clôture la séance en remerciant les membres.